Le 20 janvier 2021

Madame la Maire de Paris,

Les conditions de de travail des personnels de la Petite enfance déjà difficiles en temps normal sont encore dégradées du fait de la crise sanitaire et de votre refus de diminuer le temps de travail et d'aménager l'horaire de l'ensemble des établissements.

Dans ce contexte, le gouvernement a rendu public le 15 décembre la dernière mouture de l'ordonnance sur la réforme des modes d'accueil.

Il s'avère qu'avec ces dispositions, le gouvernement met en place les conditions de contournement des normes d'accueil qu'il prétend par ailleurs préserver :

- possibilité d'accueillir 6 bébés par adulte en crèche, et donc suppression du 1 pour 5 y compris pour les
- inclusion des apprentis pour 15% du calcul du taux d'encadrement,
- possibilité d'accueillir 15% d'enfants supplémentaires chaque jour,
- calcul du ratio de professionnels qualifiés 40/60 en moyenne annuelle et non plus à tout moment de l'accueil.

L'application de ces mesures est loin du respect de l'accueil de qualité des jeunes enfants comme préconisé dans le rapport de la commission des 1 000 jours et "de garanties équivalentes [...] apportées en termes de qualité d'accueil, s'agissant notamment du nombre et de la qualification des adultes encadrant les enfants" comme le prévoyait la loi d'habilitation (loi ASAP). Bien au contraire la seule harmonisation qu'on retrouve dans les textes du gouvernement consiste à déréglementer les modes d'accueil aux dépends de la qualité d'accueil due aux enfants et à leur famille.

Avec « Pas de bébés à la consigne » nous revendiquons :

- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel.le pour 5 enfants et par au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche.
- Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche.
- Une surface de 7m2 minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire.
- L'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante.
- De véritables temps utiles d'analyse des pratiques et d'accompagnement

Nous avons donc décidé de répondre à l'appel de « Pas de bébés à la consigne » à une journée nationale de grève et de manifestations contre la réforme Taquet des modes d'accueil le 2 février 2021 et souhaitons connaître aussi votre position sur ces questions et l'application de ces dispositions au sein de la collectivité parisienne.

Afin de permettre aux personnels de se mobiliser sur ces questions, le SUPAP-FSU dépose le présent préavis de grève pour la journée du mardi 2 février 2021 de 0 h à 24 h couvrant l'ensemble des agent.es de la DFPE.

Veuillez agréer, Madame la Maire de Paris, l'assurance de notre considération.

Les co-secrétaires-généraux :

Hayate SAHRAOUI

Nicolas LEGER

Madame la Maire de Paris Hôtel de Ville

75196 PARIS cedex 04